

Collectic' permet de vous faire part de nos travaux en cours et à venir afin de vous faciliter la tâche dans votre travail quotidien.

Nous traiterons ainsi chaque fois d'un sujet un peu plus en détails, ce mois-ci :

le module EAbsence

Attention — Communes nouvelles

Pour les communes concernées merci de prendre en compte les délais nécessaires aux fusions de vos données informatiques ainsi que la compatibilité des différentes applications que vous utilisez au sein de votre collectivité.

Le parapheur électronique

A ce jour une quarantaine de collectivités utilisent le parapheur électronique avec les applications Berger-Levrault.

GED - Gestion Electronique de Documents

Nous recevons actuellement les différents éditeurs qui nous permettront bientôt de vous présenter une solution.

Forum - Congrès des 6/7 novembre 2015

Consultez le programme et inscrivez-vous aux différents RDV du forum :

www.maires74.asso.fr

Réservez votre badge pour le Forum directement en ligne :

www.forum-des-maires74.com

N4DS 2015

Une centaine de collectivités ont choisi de souscrire à ce service que nous proposons depuis plusieurs années.

Souhaits de formations

Suite à vos désirs de formation, des formations vous seront proposées lors du premier semestre 2016 : Simulation budgétaire, Bilan social, Edécisionnel et EAbsence.

Projets en cours de réflexion

Dématérialisation des factures fournisseur - portail CHORUS

Premiers échanges prévus dès le 1/01/2017.

Portail de dépôt mis à disposition gratuitement par l'Etat.

Déclarations mensuelles des salaires - DSN

Avis des sommes à payer dématérialisés - ASAP

Les applications Berger-Levrault prendront en compte ces nouvelles dispositions et nous vous tiendrons informés dès la mise en service de ces fonctionnalités.

Légibase

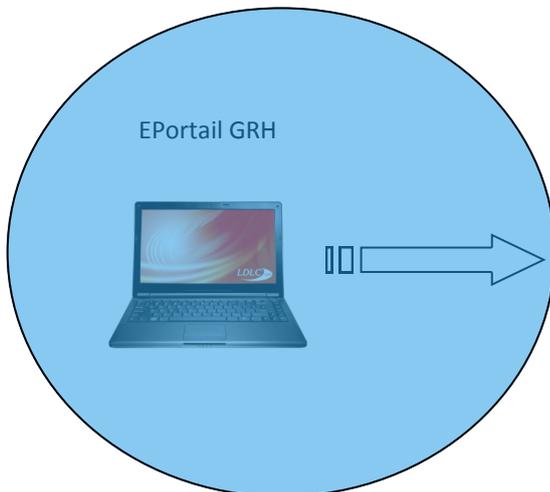
Nous vous rappelons que vous disposez d'un accès à la base réglementaire LEGIBASE grâce aux identifiant et mot de passe en votre possession. Vous pouvez consulter soit depuis l'application soit en s'identifiant directement sur le site www.etat-civil.legibase.fr.

Si vous avez égaré le mot de passe merci de contacter notre secrétariat au 04.50.51.47.05.



Le module EAbsence

Ce module fait partie de EGRH et peut-être donc activé à votre demande sans coût supplémentaire . Des formations en nos locaux ont déjà eu lieu cet automne et d'autres seront organisées en début d'année prochaine si suffisamment de collectivités sont intéressées.



Module payant

EAbsence



EGRH



Ce module EAbsence permet de gérer :

- le planning des agents
- Les arrêtés d'absence
- Les congés, les RTT et les absences maladie
- Le compte épargne temps

Ce module EAbsence est complètement intégré à EGRH (il est donc à ce titre compris dans votre cotisation annuelle) et n'est pas ouvert sur Internet. Autrement dit, ce module ne permet pas d'effectuer des demandes et des validations de congés via Internet. Pour bénéficier de cette possibilité, l'achat auprès de Berger-Levrault de EPortail GRH est nécessaire. Merci de nous contacter pour obtenir plus d'informations.